



## Introduction

Cette fiche de conseils s'adresse aux employeurs et aux employés qui travaillent ou séjournent dans des campements de travailleurs. Elle donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19. Des mesures de contrôle supplémentaires seront également nécessaires en fonction du campement de travailleurs et des types d'activités effectuées par les employés.

Les campements de travailleurs sont des logements fournis aux employés qui travaillent dans l'exploitation minière, l'exploitation forestière, la plantation d'arbres, la construction, le forage, la lutte contre les incendies de forêt, l'exploration des ressources ou une industrie similaire. Ils sont souvent situés dans des régions éloignées.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les employés sont invités à consulter la ressource du CCHST intitulée [Protégez-vous et protégez les autres](#).

## Tenir compte des risques

- Le risque de contracter la COVID-19 augmente lorsque les personnes se trouvent dans des espaces clos (mal ventilés) et dans des lieux bondés, en présence de personnes qui ne font pas partie de leur ménage. Le risque est accru dans les endroits où ces facteurs sont présents ou les endroits où l'on tient des conversations rapprochées, chante, crie ou respire fort (p. ex. pendant l'exercice).
- Dans les campements de travailleurs, les sources potentielles d'exposition comprennent :
  - avoir un contact étroit avec une personne (p. ex. un collègue de travail) qui a la COVID-19;
  - toucher des surfaces ou des objets qui ont été touchés ou manipulés par une personne atteinte de la COVID-19, puis se toucher la bouche, le nez ou les yeux.
- Chaque campement de travailleurs est unique. Les employeurs doivent [évaluer les risques](#) de COVID-19 selon leur campement et les activités menées par les employés (comme les déplacements, l'approvisionnement, les repas et les interactions quotidiennes).
- L'employeur doit ensuite mettre en œuvre les mesures de maîtrise des risques appropriées en utilisant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. l'élimination, la substitution, les mesures d'ingénierie, les mesures administratives et l'utilisation d'équipement de protection individuelle). Utilisez une approche à plusieurs niveaux combinant diverses [pratiques préventives personnelles](#).
- Envisagez de mettre en place un plan de sécurité écrit qui détermine les expositions potentielles à la COVID-19 et les mesures de contrôle utilisées pour protéger les employés. Ce plan doit inclure un plan d'intervention rapide afin d'être prêt à agir si quelqu'un manifeste des symptômes de la COVID-19 ou est déclaré positif à la COVID-19.
- Les employeurs doivent tenir compte des points suivants :
  - Comment les employés se rendront-ils au campement? Fournissez aux employés de l'information sur la façon de voyager en toute sécurité et demandez-leur de préparer un plan de sécurité pour le voyage.
  - Comment procédera-t-on au dépistage chez les employés? Il est recommandé de soumettre tous les employés à un dépistage dès leur arrivée au campement, puis tous les jours par la suite.
  - Quelles précautions seront prises dans le campement de travailleurs? Évaluez le risque de transmission de la COVID-19 dans tous les lieux (p. ex. la cuisine, les salles à manger, les toilettes, les douches, les dortoirs).
  - Comment les surfaces communes seront-elles nettoyées et désinfectées? Assurez-vous que toutes les fournitures sont disponibles et que le désinfectant utilisé possède un numéro d'identification de drogue de Santé Canada.



- Les employés sont-ils divisés en cohortes? Envisagez de placer les employés dans des « cohortes » ou des « équipes » qui mangent ensemble, voyagent ensemble, logent ensemble dans le même dortoir (le cas échéant) et sont physiquement éloignées des autres équipes.
- Quelles sont les tâches effectuées au campement de travailleurs? Évaluez le risque d'exposition à la COVID-19 pour toutes les activités menées au campement.
- Où les employés feront-ils leurs pauses et prendront-ils leurs repas? Assurez-vous que des mesures d'éloignement physique adéquates sont en place.

## Vaccin

- Encouragez les employés à se faire vacciner dès que le vaccin sera disponible dans votre région.
- Pour de plus amples renseignements sur le vaccin, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [Ce qu'il faut savoir sur le vaccin contre la COVID 19 au Canada](#) .

## Voyager en toute sécurité

Les campements de travailleurs sont souvent situés dans des zones reculées, et les travailleurs s'y rendent depuis différents lieux géographiques. Vous trouverez ci dessous quelques conseils relatifs aux voyages :

- Les travailleurs étrangers temporaires qui entrent au Canada sont tenus de se mettre en quarantaine pendant 14 jours à leur arrivée. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web du gouvernement du Canada : [Guide pour les travailleurs étrangers temporaires au Canada](#) .
- Certaines provinces ou certains territoires ont des exigences particulières en matière de quarantaine pour les voyages interprovinciaux ou interterritoriaux. Consultez le site Web du gouvernement du Canada [Restrictions provinciales et territoriales](#) , et conformez-vous à toute exigence de quarantaine applicable.
- Les employeurs doivent fournir aux employés des instructions sur la manière de voyager en toute sécurité (p. ex. réduire au minimum les contacts avec les membres du public, se désinfecter les mains après avoir fait le plein, porter un masque non médical).
- Demandez aux employés d'établir et de soumettre un plan de sécurité qui décrit leur moyen de transport, les arrêts qui seront effectués et les précautions qui seront prises.
- Demandez aux employés de surveiller l'apparition de symptômes de la COVID 19 et de remplir un carnet de santé quotidien pendant 14 jours avant d'arriver au campement.
- Encouragez les employés à réduire au minimum les contacts avec des personnes qui ne font pas partie de leur ménage pendant les 14 jours précédant leur arrivée au campement.
- Les employés doivent surveiller en permanence l'apparition de symptômes de la COVID-19 pendant le voyage.
- Demandez aux employés de créer un plan de voyage de retour, qui décrit comment ils prévoient de rentrer chez eux en toute sécurité à la fin de la saison (ou en cas de départ anticipé).

## Dépistage

- Envisagez de poser des questions de dépistage aux employés à leur arrivée au campement, puis quotidiennement en utilisant la [liste de vérification](#) du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) ou de l'autorité locale de santé publique.
- Certaines administrations exigent un dépistage actif des employés chaque jour avant le travail. Les mesures de dépistage actif peuvent comprendre une autoévaluation (p. ex. utiliser un outil Web, demander à une personne de remplir un questionnaire, ou demander à une personne désignée de poser des questions directes). Tenez compte de la taille de votre effectif, du nombre de chantiers, des équipes et des activités lorsque vous choisissez votre méthode de dépistage.
- Si un employé commence à ressentir des symptômes de la COVID :



- il doit porter un masque médical (ou, à défaut, un masque non médical bien conçu et bien ajusté) et être isolé du reste des employés;
  - l'employeur doit fournir un espace où la personne peut s'isoler (p. ex. une pièce ou une tente avec une entrée séparée) ainsi qu'une salle de bain et une douche séparées, réservées à l'usage de la personne; cet espace doit être éloigné des principales zones communes du campement, si possible;
  - communiquez avec un professionnel de la santé et l'autorité locale de santé publique pour obtenir des orientations supplémentaires;
  - livrez les repas, dans des plats de service jetables, à l'extérieur de la pièce où la personne s'isole.
- Les [symptômes](#) les plus courants sont les suivants :
    - apparition ou aggravation de toux
    - essoufflement ou difficulté respiratoire
    - température égale ou supérieure à 38 °C
    - sensation de fièvre
    - frissons
    - fatigue ou faiblesse
    - douleurs musculaires ou courbatures
    - perte récente du goût ou de l'odorat
    - mal de tête
    - symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements)
    - malaises intenses
    - éruptions ou changements cutanés (chez les jeunes enfants)
  - Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre et selon les groupes d'âge.
  - Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou sont totalement asymptomatiques.
  - Les personnes âgées, les personnes de tous âges ayant des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes atteintes d'obésité sont exposées à un risque accru de conséquences plus graves de la COVID-19.
  - Élaborez des procédures pour communiquer avec les [autorités locales de santé publique](#) pour obtenir des conseils supplémentaires en cas de test positif à la COVID-19. Si le cas est lié au travail, des avis supplémentaires peuvent être requis (p. ex. l'[organisme de réglementation de la santé et de la sécurité](#) et la [commission des accidents du travail](#) de votre province ou territoire).
  - Afin d'appuyer les efforts de recherche des contacts, conservez un registre des noms et des coordonnées de tous les employés et des autres personnes qui entrent dans le campement de travailleurs. Assurez-vous de protéger les renseignements personnels, et veillez à ce que le registre soit gardé en lieu sûr. Les renseignements recueillis doivent être éliminés en temps opportun, conformément aux exigences en matière de protection des renseignements personnels.

## Dépistage rapide

- Des tests de dépistage rapides peuvent être utilisés dans le cadre du processus de dépistage actif pour protéger les travailleurs. Bien que ces tests ne soient pas aussi sensibles que les tests de laboratoire (réaction en chaîne par polymérase [PCR]), ils peuvent être utiles pour détecter les personnes infectées par la COVID-19, y compris celles qui sont asymptomatiques.
- En fonction de la taille et de l'emplacement du campement de travailleurs, les employeurs peuvent envisager d'utiliser un test de dépistage rapide de la COVID-19 pour les nouveaux employés arrivant au campement afin de prévenir l'introduction du virus.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [Lignes directrices provisoires sur l'utilisation de tests de détection rapides d'antigènes pour déceler une infection par](#)



## Communication et formation

- Fournissez de l'information et des instructions claires aux employés sur les dangers de la COVID-19 et sur ce qu'ils doivent faire pour se protéger et protéger les autres au campement. Les sujets à couvrir sont les suivants :
  - description de la COVID-19 et des symptômes courants;
  - quoi faire si des employés se sentent malades ou ont pu être exposés;
  - la façon dont le virus se propage;
  - comment la superposition de plusieurs mesures de contrôle permet de prévenir la propagation;
  - comment se protéger par des pratiques préventives personnelles;
  - comment porter, manipuler et entretenir correctement les masques non médicaux;
  - comment utiliser en toute sécurité les produits chimiques de nettoyage et de désinfection;
  - comment rester informé sur la COVID-19 ([en utilisant des sources fiables](#)).
- Les communications et la formation doivent être faciles à comprendre et être offertes en anglais et dans la langue la mieux adaptée à l'employé, si possible.
- Communiquez régulièrement des renseignements aux employés pour qu'ils soient informés des mises à jour et qu'ils aient l'occasion de discuter de leurs questions et de leurs préoccupations.
- Encouragez les employés à signaler toute préoccupation concernant la COVID 19 à leur superviseur ou à leur employeur. Les employés peuvent également faire part de leurs préoccupations à leur comité de santé et de sécurité ou à leur représentant en santé et sécurité.
- Fournissez aux employés une « liste d'appel » indiquant qui appeler en cas de symptômes, en cas d'urgence ou pour tout autre besoin urgent.
- Placez des affiches sur le lieu de travail pour rappeler les précautions à prendre (p. ex. l'hygiène des mains, l'éloignement physique).
- Offrez des ressources de soutien en santé mentale à tous les employés.

## Réduction de l'exposition potentielle

- Déterminez si votre province ou territoire a des exigences particulières concernant les campements de travailleurs. Par exemple, la Colombie Britannique a émis des ordonnances précises concernant la prévention des infections à la COVID-19 dans les campements industriels ou de travailleurs.
- Certaines provinces et certains territoires (p. ex. l'[Alberta](#), la [Colombie Britannique](#) et le [Yukon](#)) ont des documents d'orientation pour les campements de travailleurs. Examinez tout document d'orientation disponible pour votre province ou territoire.
- Envisagez de réduire le nombre de personnes séjournant au campement (c.-à-d. de réduire le taux d'occupation).
- Déterminez s'il est possible de réduire le taux de roulement des employés au campement, par exemple en allongeant le cycle de roulement.
- Envisagez de désigner un coordonnateur de la prévention des infections pour le campement afin de superviser la mise en œuvre des exigences en matière de santé et de sécurité liées à la COVID-19. En fonction de la taille du campement, envisagez également de faire appel à des praticiens de la santé.
- Tous les campements doivent disposer de fournitures de lutte contre les infections sur place.
- Évitez les rassemblements en personne, comme les événements sociaux.
- Pour les réunions, essayez d'utiliser des méthodes de communication à distance (p. ex. téléconférence, vidéoconférence). Lorsque des réunions en personne sont nécessaires, utilisez un grand espace bien ventilé,



tenez-vous le plus loin possible (au moins deux mètres) de vos collègues et portez des masques non médicaux.

- Déconseillez les contacts physiques inutiles, comme les poignées de main.
- Éliminez les déplacements professionnels non essentiels.
- Ne partagez pas d'objets personnels tels que des appareils de communication, des cigarettes, des vêtements, des produits d'hygiène ou des serviettes.
- Limitez les visiteurs aux seules personnes requises pour des raisons essentielles (p. ex. les livraisons, les réparations). Les visiteurs ne doivent pas avoir accès à l'infrastructure physique du campement (p. ex. la cuisine, les douches, les zones de couchage), sauf en cas de nécessité.
- Demandez aux employés de rester dans les campements, autant que possible, pendant leurs jours de congé, et d'éviter de visiter la communauté locale, sauf pour des raisons essentielles (p. ex. des raisons liées au travail, des urgences médicales et des rendez-vous essentiels). Les employeurs doivent :
  - faire en sorte que toutes les fournitures soient livrées, si possible, au campement;
  - mettre en place une méthode de « commande centrale » pour l'achat de biens pour les employés et désigner un acheteur pour le campement;
  - demander aux employés d'essayer de se munir de tous les articles essentiels (p. ex. les articles de toilette, les médicaments) dont ils auront besoin pour la saison;
  - établir une relation avec une laverie automatique de la communauté locale (si le campement ne dispose pas d'installations de lavage) et désigner une personne précise pour apporter le linge du campement en ville. Le linge sale doit être placé dans un sac à lessive doublé de plastique et ne doit pas être secoué.
- Encouragez les employés à se reposer, à avoir une alimentation équilibrée et à rester en contact avec leurs amis et leur famille au moyen d'appels téléphoniques, des médias sociaux, de textos ou de courriels.
- Les employeurs doivent envisager de fournir des amplificateurs de signaux cellulaires, des stations de charge et une connexion Wi-Fi, lorsque cela est possible, pour permettre aux employés de communiquer avec leurs amis et leur famille.

## Éloignement physique

- Gardez la plus grande distance physique possible (au moins deux mètres) avec les personnes qui ne font pas partie de votre ménage.
- Pour les repas, envisagez :
  - de décaler les heures de repas ou d'augmenter les heures de disponibilité lorsque cela est possible;
  - de retirer des tables à manger ou de réorganiser l'espace pour maintenir une distance physique;
  - d'adapter d'autres espaces pour servir d'espaces de repas supplémentaires;
  - de supprimer le service de buffet (p. ex. les bars à salades) et de passer à des repas préemballés ou à des repas servis par le personnel;
  - de supprimer les stations d'aliments/condiments/ustensiles et les distributeurs de boissons;
  - de fournir des repas à emporter afin que les repas puissent être pris dans d'autres zones;
  - d'inciter les employés à ne pas partager la nourriture ou les assiettes, tasses ou ustensiles non lavés;
  - de placer du ruban adhésif ou d'autres marques sur le sol pour maintenir l'éloignement physique;
  - de s'assurer que le personnel de cuisine respecte les protocoles de manipulation sécuritaire des aliments.
- Pour les zones de couchage, envisagez :
  - de prévoir des espaces individuels (p. ex. des chambres individuelles dans les campements permanents ou des tentes à une place);
  - d'organiser les dortoirs de façon à assurer une séparation d'au moins deux mètres entre les lits, et les placer en tête-bêche si possible. Envisagez d'utiliser des barrières temporaires entre les lits (p. ex. des rideaux en plastique) qui peuvent être facilement nettoyés et désinfectés.



- Placez des affiches indiquant la capacité maximale à l'entrée des zones communes des employés (p. ex. les salles à manger ou les aires de loisirs).

## Ventilation

- Vérifiez que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) des bâtiments du campement fonctionnent correctement.
- Veillez à ce que l'entretien préventif des systèmes CVC soit effectué conformément aux instructions du fabricant (p. ex. remplacement régulier des filtres et inspection des composants essentiels).
- En consultation avec un spécialiste CVC, déterminez s'il est possible d'apporter des améliorations au système CVC. Par exemple :
  - maximiser la ventilation par apport d'air de l'extérieur;
  - augmenter l'efficacité des filtres des unités CVC, dans la limite des capacités du système.
- Pour de plus amples renseignements sur la ventilation des espaces intérieurs, veuillez consulter les documents suivants :
  - [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) (gouvernement du Canada)
  - [Ventilation intérieure : directives pendant la pandémie de COVID-19](#) (CCHST)
- Pour le transport collectif (p. ex. les navettes vers et depuis le lieu de travail), augmentez la quantité d'air frais entrant dans le véhicule en ouvrant les fenêtres (si le temps le permet) et en réglant la ventilation sur l'entrée d'air extérieur. Évitez d'utiliser l'option de recyclage de l'air.

## Hygiène personnelle

- Encouragez le lavage fréquent et approprié des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Prévoyez des postes de lavage des mains adéquats dans des endroits accessibles. Assurez-vous que tous les employés savent où se trouvent les installations. Consultez la réglementation locale en matière de santé et de sécurité pour connaître le nombre minimum de postes de lavage des mains requis sur les lieux de travail temporaires ou éloignés. Envisagez l'ajout de postes de lavage supplémentaires en raison de la COVID-19.
- Fournissez aux employés un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Il faut se laver les mains en début de quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché des objets communs, après avoir utilisé les toilettes, après avoir retiré un masque non médical, après avoir nettoyé et désinfecté des objets et avant de quitter les zones de travail.
- Découragez les personnes de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées et de toucher la surface extérieure de leur masque lorsqu'elles le portent ou le manipulent, car elle peut être contaminée. Encouragez le lavage des mains ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains après avoir mis, touché ou retiré un masque non médical.
- Encouragez une bonne hygiène respiratoire. Fournissez des mouchoirs jetables et rappelez aux personnes de tousser ou d'éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir, et de jeter les mouchoirs souillés immédiatement, puis de se laver les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains. Vérifiez que tout le matériel nécessaire est facilement accessible sur le lieu de travail (p. ex. désinfectant pour les mains, poubelles, mouchoirs jetables).

## Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent vivre sur un objet pendant quelques heures ou quelques jours, selon le type de surface et les



conditions du milieu.

- Pour promouvoir des pratiques de désinfection cohérentes, créez et fournissez une [procédure](#) de nettoyage et de désinfection de routine, un calendrier et une liste de vérification.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces fréquemment touchées. Par exemple :
  - les cuisines (p. ex. comptoirs, éviers, robinets, cuisinières, interrupteurs, armoires, réfrigérateurs et congélateurs);
  - les aires de repas (p. ex. chaises, tables);
  - les surfaces des toilettes (p. ex. poignées de porte, comptoirs, robinets, distributeurs de savon, serrures de porte);
  - les douches;
  - les véhicules (poignées de porte intérieures et extérieures, sièges et accoudoirs, ceintures de sécurité, volant, consoles, tableau de bord et vitres);
  - les zones communes (p. ex. télécommandes de télévision, écrans d'ordinateur, claviers).
- Utilisez des désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou inactiver les virus et les bactéries. Le désinfectant utilisé doit avoir un [numéro d'identification de drogue](#) (DIN), ce qui signifie que son utilisation est approuvée au Canada.
- Les employés doivent recevoir une formation sur l'utilisation sécuritaire des produits de nettoyage et de désinfection. Suivez toujours les instructions du fabricant lorsque vous utilisez, manipulez ou entreposez le produit. Examinez l'étiquette du produit et (le cas échéant) la fiche signalétique pour déterminer les précautions à prendre (p. ex. l'utilisation d'un équipement de protection individuelle).
- Fournissez aux employés des fournitures adéquates et un accès à tout équipement de protection individuelle requis.

## Masques non médicaux

- Les employeurs doivent élaborer des politiques concernant l'utilisation des masques non médicaux.
- Il est fortement recommandé aux employés de porter un masque non médical bien ajusté et bien conçu lorsqu'ils se trouvent dans un espace commun (à l'intérieur ou à l'extérieur) avec des personnes qui ne font pas partie de leur ménage.
- Veillez à ce que les exigences relatives à l'utilisation des masques non médicaux fixées par votre autorité locale de santé publique soient respectées.
- Les masques non médicaux doivent être portés dans toutes les zones communes du campement. Lors des repas, gardez le masque, autant que possible, et ne l'enlevez que pour manger et boire.

## Cohortes de travailleurs

- Les employeurs peuvent envisager de créer des cohortes d'employés (équipes).
- Les cohortes doivent fonctionner comme une unité, et travailler, voyager, manger et séjourner ensemble dans le même campement de travailleurs (le cas échéant).
- Chaque cohorte doit rester physiquement éloignée des autres cohortes et ne doit pas avoir de relations sociales avec les autres cohortes.
- L'utilisation de cohortes permet de réduire le risque de transmission de la COVID-19 et facilite la recherche des contacts si un cas positif de COVID-19 est découvert sur le lieu de travail.

## Transport collectif

Les employeurs qui assurent un transport collectif (p. ex. des navettes entre le campement et le lieu de travail)



doivent prendre des précautions supplémentaires. Voici quelques conseils :

- Évaluez le nombre d'employés transportés à tout moment et prenez des mesures pour garantir le maintien d'une distance physique entre les employés. Cet éloignement peut nécessiter l'utilisation de plusieurs véhicules, de véhicules plus grands, ou la réalisation de plusieurs voyages avec moins d'employés.
- Tout le monde doit subir un dépistage des symptômes de la COVID 19 avant d'être transporté sur le lieu de travail.
- Tous les conducteurs et passagers doivent porter un masque non médical lorsqu'ils se trouvent dans un véhicule de transport collectif.
- Les passagers doivent être le plus loin possible les uns des autres; une solution consiste à leur attribuer des places décalées des deux côtés de l'autobus avec une personne par rangée.
- Envisagez d'isoler la zone du conducteur de l'espace réservé aux passagers au moyen d'une cloison en plexiglas. Assurez-vous que la cloison ne crée pas de risque pour la sécurité, p. ex. en réduisant la visibilité du conducteur, en entravant l'accès aux commandes ou en ralentissant la sortie d'urgence du véhicule.
- Veillez à ce que l'éloignement physique soit respecté lorsque les personnes se rassemblent pour monter dans les véhicules.
- Prévoyez suffisamment de temps pour que chacun puisse débarquer du véhicule de manière à ce qu'il y ait une distance physique suffisante et à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement.
- Les employeurs doivent veiller à ce que les surfaces fréquemment touchées (p. ex. les poignées de porte) à l'intérieur du véhicule soient nettoyées au début de chaque journée et tout au long de la journée. Voir la section « Nettoyage et désinfection » (ci-dessus) pour plus de détails.
- Déterminez si votre administration a des exigences ou des lignes directrices concernant le nombre d'employés autorisés dans une navette.
- Voir la section « Ventilation » (ci-dessus) pour augmenter la quantité d'air frais dans les véhicules.

## Application Alerte COVID

- Envisagez d'installer [l'application Alerte COVID](#) sur votre téléphone. Cette application permet aux Canadiens de savoir s'ils ont pu être exposés à la COVID-19.
- L'application protège votre vie privée; elle n'enregistre ni ne communique votre emplacement géographique.

## Évaluation des mesures de contrôle

- Examinez régulièrement la pertinence des mesures de contrôle mises en œuvre et apportez des améliorations au besoin.
- Déterminez s'il existe de nouveaux risques créés par les changements mis en place sur le lieu de travail. Par exemple, si les employés séjournant dans les campements ne peuvent pas aller en ville pendant leurs jours de congé, que peut-on faire au campement pour promouvoir le bien-être des employés? Examinez et ajustez les programmes, au besoin.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer



## Campements de travailleurs



rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.